



Succession et créance pension alimentaire

Par **melusine34d**, le **25/07/2013 à 08:59**

[fluo]Bonjour,[/fluo]rn
Lors de la liquidation de la succession du père de ma fille décédé en juillet 2003, une créance pour impayés de pension alimentaire a été mise au passif de la succession, j'ai réduit la somme de 1 000 € pour permettre aux héritiers (ma fille reconnue et sa demi soeur qui a bloqué la succession 10 ans en raison d'une demande de reconnaissance en paternité qui a été validée fin 2012) de percevoir un peu plus, l'actif étant relativement modeste. Elles ont mal pris ma demande de recouvrement de la pension alimentaire car le montant est supérieur à leur part, elles refusent de renvoyer les documents nécessaires au paiement de cette succession. Une pension alimentaire étant une créance prioritaire qui ne fait pas partie de la succession, ai-je la possibilité de la faire régler dans les meilleurs délais sans attendre le retour des documents des héritiers en passant par un huissier par exemple ? rn
[fluo]Merci.[/fluo]